



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>27140</b>	<b>De Mme Marine Le Pen ( Non inscrit - Pas-de-Calais )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et santé</b>
<b>Rubrique &gt;maladies</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Covid2019 - Commande de masques	<b>Analyse &gt; Covid2019 - Commande de masques.</b>
Question publiée au JO le : <b>03/03/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/09/2020</b> page : <b>5841</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b> Date de renouvellement : <b>23/06/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la commande de masques réalisée par le Gouvernement pour faire face aux risques sanitaires liés au virus Covid19. Elle souhaite savoir combien de millions de masques ont été commandés, de quel type, auprès de quelles entreprises, à quel prix et quels sont les délais de livraison. Elle souhaite également connaître le plan de distribution de ces masques.

### Texte de la réponse

Afin de préserver les ressources en masques de protection dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, le Premier ministre a réquisitionné par décret du 3 mars 2020 l'ensemble des stocks et productions de masques sur le territoire national. Le 16 mars, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé la mise en place d'une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection prioritairement pour les professionnels de santé. Après avoir saisi le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) et la Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) qui ont rendu leur avis, et après avoir échangé avec les représentants des professionnels de santé, le ministre a décidé de mettre en place une stratégie de gestion et d'utilisation maîtrisée des masques dans les zones où le virus circule activement. Cette stratégie doit bénéficier prioritairement aux professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients COVID-19 en ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi qu'aux services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. Les publics concernés et les consignes d'utilisation sont adaptés pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles. Depuis le début de la crise, environ 4 milliards de masques ont été commandés.